

Mercier m'eût fait tomber dans le piège qui a si bien pris le pape, au moyen du préambule extraordinaire de la loi des Jésuites, je l'aurais, ni plus ni moins, excommunié pour le reste de ses jours. En effet, le pape ne figure pas, dans cette loi, comme arbitre; son nom s'y trouve, plutôt, comme un témoignage, une approbation, la signature, le sceau pontificale pour mettre M. Mercier à l'abri des attaques, pour permettre à ce dernier de conclure un marché de manière à régler pour toujours la réclamation des Jésuites.

Cependant, il a suffi de mentionner de cette manière le nom du pape dans la loi en question pour exciter certains hommes. Mon honorable ami voit tout rouge, lorsqu'il entend prononcer le nom du pape, parce que ce dernier ne pense pas comme lui.

Je remarque que l'honorable monsieur n'a pas ordinairement une figure très-rubiconde; mais lorsque le mot "pape" est prononcé dans cette chambre je constate qu'une pâleur verdâtre se répand sur son visage.

M. LANDERKIN : Vous êtes pâle vous-même.

M. DAVIN : On ne peut en dire autant de vous. Votre visage est rouge de sa nature, et sans le secours de l'art.

En 1848, il y eut un soulèvement et le pape fut obligé de s'enfuir. Les Jésuites, naturellement, ne furent pas contents de cette fuite, et que dirait-on d'eux s'ils s'en étaient réjouis? Ils sont membres de l'église dont le chef est le pape. Croyez-vous qu'ils seraient dignes d'être considérés comme des hommes, si le départ du pape ne les avait pas contrariés, irrités et poussés, même, à des actes agressifs? Le fait de leur expulsion, dans des circonstances de cette nature, n'est donc pas propre à déprécier leur ordre.

Voici maintenant pour ce qui regarde leur expulsion de l'empire d'Autriche, en 1848. Dans le mois de mars de cette année, il y eut une insurrection à Vienne, à Milan, Venise et dans la Sardaigne, si ma mémoire est fidèle. L'empereur, durant l'été, s'enfuit à Inspruck, et l'archiduc Jean prit les rênes de l'Etat.

L'honorable député voudrait-il, maintenant, me dire si les Jésuites furent expulsés par le gouvernement régulier de l'empire, ou par l'archiduc Jean, ou par le gouvernement insurrectionnel qui fut subseqüemment établi? Ainsi, M. l'Orateur, si l'honorable député a voulu, aujourd'hui, nous en imposer avec un pamphlet et des dates historiques; s'il veut que les membres de cette chambre, qui représentent le Canada, tirent de ce pamphlet et de ces dates la conséquence absurde qu'il en a tirée lui-même; c'est-à-dire, s'il veut nous faire dire que l'expulsion des Jésuites par des gouvernements tyranniques a été causée nécessairement par leur mauvaise conduite; s'il veut, je le répète, nous en imposer ainsi, il n'aura plus droit, à l'avenir, à notre attention.

Parlons maintenant de la Galicie. En 1848, les Jésuites furent chassés de ce pays. Mais je voudrais que l'on me dit de quelle Galicie il s'agit. L'honorable député voudrait-il me le dire? Il me représente les chiens muets de Jupiter, qui ne pouvaient aboyer. Il y a une Galicie en Espagne et une Galicie en Pologne. Nous supposons, parce que cela est plus probable, qu'il veut parler de la Galicie de Pologne. Qui donc expulsa les Jésuites

de cette Galicie? Il n'y avait qu'un pouvoir qui pouvait alors les chasser de ce pays, et c'était le plus tyrannique empereur qui se soit jamais assis sur le trône de St. Petersbourg, le tyran Nicolas. Je voudrais qu'il eût porté un autre nom.

En Sardaigne, les Jésuites furent de nouveau expulsés, en 1848. Pourquoi le furent-ils? Ils n'étaient pas, peut-être, des hôtes très commodes; mais quelle analogie peut-on trouver entre leur condition et la nôtre? La Sardaigne traversait alors une crise. Cavour, l'un des plus grands journalistes et hommes d'Etat d'Europe venait justement de fonder le *Revival*. Le roi venait aussi d'octroyer une constitution et d'entreprendre définitivement le relèvement de l'Italie aux dépens de l'Autriche, et cette grande œuvre, commencée alors, devait plus tard s'achever glorieusement au nom de la liberté et avec l'épée magique de Garibaldi. Ce dernier, en effet, réussit à écarter tous les obstacles qui s'opposaient au progrès de sa patrie. Or, quelle analogie peut-on trouver entre cette situation révolutionnaire et l'état paisible dans lequel vit un pays pourvu d'un gouvernement constitutionnel et libre comme le nôtre, et comme il n'en existe pas, peut-être, ailleurs? Quelle analogie peut-on trouver entre des pays troublés comme ceux que nous venons d'énumérer et le nôtre?

Cependant, l'honorable député ose nous en imposer, ici, avec des dates vides de sens.

De plus, en 1860, Garibaldi expulsa les Jésuites de la Sicile, et pourquoi? Il s'était constitué dictateur; il défît les troupes royales à Calatafimi; il prit d'assaut Palerme; il s'empara également de Melazzo et il donna à l'Italie une nouvelle constitution.

Or, dans de pareilles circonstances, l'expulsion des Jésuites devenait pour lui une nécessité. Certaines circonstances critiques pourraient, peut-être un jour, nécessiter également l'expulsion des chevaliers du travail, ou l'expulsion de toute autre organisation opposée à des projets dont seraient chargés certains hommes d'Etat. Mais quelle analogie peut-on trouver entre cet état de choses, et la situation dans laquelle nous nous trouvons en Canada?

On riait, il y a un instant; mais c'est, selon moi, un grand crime, de la part d'un homme occupant la haute position de membre du parlement, que de parcourir le pays en signalant à la populace ignorante, aux masses illettrées, quoique bien intentionnées, très-nobles et très-honnêtes, mais n'ayant pas eu l'avantage d'étudier le sujet, le fait que les Jésuites se sont fait expulser partout, sans, toutefois, expliquer les circonstances de ces expulsions.

L'honorable député se promène en disant à droite et à gauche que les Jésuites ont été expulsés de tel ou tel pays, et il laisse ses auditeurs sous l'impression que cet ordre religieux est un danger pour l'Etat, tandis que les Jésuites n'ont dû leur expulsion qu'au despotisme des gouvernements.

L'histoire de l'humanité, nous le savons très-bien, nous montre des hommes qui ont exercé tyranniquement leur pouvoir, mais qui n'auraient pas voulu que personne autre qu'eux ne tyrannisât le peuple. Les Jésuites, comme l'histoire nous le fait voir, ont pris en différents temps la défense des peuples opprimés par les tyrans.

Je ne suis pas prêt à justifier leur manière d'agir dans chacune de leurs interventions; mais il est prouvé que tel a été leur rôle.